



litige avec un concessionnaire automobile

Par **76QUENTIN**, le **21/01/2013** à **00:33**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'occasion fin octobre 2012 à un concessionnaire. (un grand Scénic avec une garantie de 6 mois)

Cette voiture a quasiment de suite présentée des soucis au démarrage, à force d'insister le garage a fait "une réparation". Sur le coup ça a été et puis le problème s'est représenté quelques semaines plus tard.

Je suis retourné voir le garage qui n'a rien fait de plus et depuis ma voiture a souvent refusée de démarrer.

Actuellement elle est dans un garage qui va constater et faire un devis des réparations à effectuées.

Hors entre temps le concessionnaire qui m'a vendu la voiture a mis la clé sous la porte (la liquidation judiciaire n'est pas encore faite) et le garage qui s'occupe actuellement de ma voiture m'a informé que mon auto était rempli de malfaçons.

Les bougies de démarrage n'étaient pas raccordées car apparemment ça faisait un court circuit. il y a d'autres choses qui ne vont pas mais je ne suis pas expert en la matière.

Bref, le garagiste m'a dit que les réparations vont me coûter très chères, car il faudrait changer toutes les boîtes, au moins ça. Le moteur avait été changé mais mal relié. j'ai appris que le tableau de bord et le châssis n'étaient pas d'origine aussi.

J'ai menacé le concessionnaire qui me l'a vendu mais je ne sais comment faire pour obtenir réparation.

Juridiquement parlant qu'est-il possible?

En attendant, je vais faire marcher mon assurance juridique si ça peut apporter quelque chose.

Pouvez-vous m'aider ?

Je vous en remercie par avance

Quentin

Par **antimoine**, le **13/02/2013** à **20:18**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste ni en automobile, ni en droit, seulement un peu d'expérience.

Il me semble bien qu'il faille procéder à une expertise contradictoire avant travaux. Votre protection juridique devrait mandater un expert à cette fin.

Mais ça risque de prendre du temps.

Et en plus, s'il a mis la clé sous la porte...

C'est mal parti, mais saisissez néanmoins votre Protection Juridique.

L'intervention de son expert ne devrait pas vous coûter. Ca vaut donc la peine d'essayer.
Bonne chance !